



Programme d'actions 2015 - 2018 de la 3ème étape de l'Agenda 21 de l'Essonne

TRANSITION ÉNERGIE CLIMAT

Amélioration du « mix énergétique » du réseau de chaleur des Ulis

PORTEUR DU PROJET

Ville des Ulis

LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS

La ville des Ulis bénéficie d'un réseau de chaleur alimenté par 2 sources : une chaufferie gérée par un délégataire (« Enerlis », société Dalkia) produisant de la chaleur et de l'électricité (co-génération) et l'usine d'incinération du SIOM de la Vallée de Chevreuse qui fournit de la chaleur via ses 2 fours d'incinération. La part de la production de chaleur renouvelable (issue de la combustion des déchets) représente 45 % du réseau de chauffage.

Afin d'atteindre un objectif d'au moins 50 % de chaleur issue de sources renouvelables (seuil d'incitation fiscale offrant une TVA réduite de 5,5 % aux abonnés), la ville des Ulis prévoit, via la délégation de service public avec « Enerlis », la construction d'une chaudière biomasse (bois).

La ville vise également un approvisionnement en biomasse dans un rayon de 100 kms autour de la chaufferie.

En parallèle est prévue une aide et une incitation aux économies d'énergie pour les habitants abonnés (assistance et conseil pour la gestion des équipements de distribution d'eau chaude et de chaleur, supervision des consommations et alerte en cas de dérive).

LES BÉNÉFICES ATTENDUS

Environnementaux

§ Utilisation d'énergie renouvelable (bois) en remplacement d'énergie fossile.

Sociaux

§ Création d'emplois (exploitation forestière, transformation et livraison du bois, exploitation et maintenance des installations).

§ Diminution de la facture énergétique des ménages via la réduction du taux de TVA.

§ Démarche d'aide et d'incitation aux économies d'énergie afin de prévenir la précarité énergétique.

Économiques

§ Réduction de la vulnérabilité du territoire aux variations et évolution du prix des énergies fossile via le recours à l'énergie renouvelable (déchets, biomasse).

§ Prix de vente de la chaleur des réseaux de chaleur en énergies renouvelables inférieur aux autres énergies, associé à une TVA réduite pour les abonnés.

